

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DFPE 87 Subventions et conventions (617 199 euros) à l'association ESPEREM (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association ESPEREM (6e) et l'autorise à signer des avenants aux conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 décembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association ESPEREM (6e) pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 168 765 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Mes Tissages située 21 rue du Général Bizot (12e) - (N° Tiers Simpa : 191343 -N° Dossier : 2018- 08761).

Article 3 : Une subvention de 132 453 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Lafayette-Tagada située 190, rue Lafayette (10e) - (N° Tiers Simpa : 191343 – N° Dossier : 2018- 08760).

Article 4 : Une subvention de 165 815 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour son multi-accueil Reuilly situé 77C, rue de Reuilly (12e) - (N° Tiers Simpa : 191343 – N° Dossier : 2018-08763).

Article 5 : Une subvention de 150 166 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Sèvres située 83, rue de Sèvres (6e) - (N° Tiers Simpa : 191343 – N° dossier : 2018- 08762).

Article 6 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO